

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 27 juillet 2022

PRESENTS : (13 membres)

Mesdames Marie BRETON, Virginie LUTHRINGER, Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Yves PELLETIER, André MARTHEY, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE, Frédéric GUIBOURG, Patrick NECTOUX.

ABSENTS EXCUSÉS : (04 membres)

Madame Magalie ROSE, Messieurs Daniel NOURRY, Ludovic TABIS, Jean-Noël CHAMBON.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Viviane CARSANA.

DELIBERATION N°14

Monsieur le Président expose au Bureau syndical que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration et que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Ainsi, sous réserve de l'avis du Comité technique sollicité le 27 juillet 2022, il propose au Bureau syndical de recourir au contrat d'apprentissage et de conclure pour l'année scolaire 2022-2023 un contrat d'apprentissage conformément au tableau ci-après :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Technique réseaux	1	Licence professionnelle- Maintenance et énergétique	12 mois

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DECIDE** le recours au contrat d'apprentissage.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à conclure pour l'année scolaire 2022-2023 un contrat d'apprentissage conformément au tableau ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220914-DEL IB 14BU14

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Technique réseaux	1	Licence professionnelle- Maintenance et énergétique	12 mois

3) **CHARGE** Monsieur le Président de signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 20/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220914-DEL IB14BU14